

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Soutien à l'association "Habitat alternatif social - maison des Espillières" pour la mise en sécurité de femmes victimes de violences et leurs enfants : hébergements et accompagnement.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'habitat alternatif social (HAS) - maison des Espillières dont le siège est situé au : 22 rue des petite Maries 13001 Marseille, est présidé par Monsieur Carmelo Franchina.

La maison des Espillières ouverte depuis le 2 septembre 2013, accueille des femmes victimes de violences et leur propose un accompagnement adapté. La mise en sécurité physique et psychique des personnes accueillies est la priorité.

Au 31 octobre 2017, le SIAO 13 (service intégré d'accueil et d'orientation des Bouches-du-Rhône) a recensé 78 femmes sans enfant et 137 femmes et leurs 289 enfants dites victimes de violences conjugales en attente de places d'hébergement.

Aussi, pour répondre en partie aux besoins non couverts, l'association propose d'accueillir, fin 2017, 13 femmes sur trois lieux semi-collectifs sur les communes d'Aubagne et Marseille (3^{ème}).

Ce projet vise à répondre à un des objectifs du 5^{ème} plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et notamment "proposer une réponse adaptée aux besoins d'hébergement des femmes victimes de violence" dont 4 axes sont bien définis :

- mettre en sécurité physique et psychique les femmes victimes de violences et leurs enfants ;
- éviter à ces femmes de passer par des dispositifs d'accueil d'urgence classiques qui peuvent être traumatisants voire les inciter à retourner chez elles avec leurs compagnons violents ;
- accueillir des femmes victimes de violences et leur proposer un refuge et un accompagnement adapté ;
- accompagner sur un délai court les femmes pour l'ouverture de leurs droits et la sortie vers un logement autonome.

Cet accueil s'organise en partenariat avec le département, l'Etat, les CCAS, l'hôpital général d'Aubagne, la police nationale, la greffière de la maison de la justice et du droit APHILIA cabinet conseil en économie sociale et solidaire mais également avec des associations telles que SOS femmes 13, l'AVAD (aide aux victimes d'actes de délinquance) etc.

La demande concerne le financement d'actions individuelles et collectives d'accompagnement psychologique, destinées aux femmes et leurs enfants accueillis à l'habitat urgence femmes – maison des Espillières, ainsi que sur des publics accueillis dans le cadre de l'extension de fin 2017. Il s'agit également de renforcer le suivi psychologique par un pédopsychiatre des enfants les plus traumatisés. Ce suivi est assuré par une praticienne libérale sur la base de 8 prestations par mois dont le coût sera financé en partie par cette demande de subvention.

Pour répondre en partie aux besoins non couverts, l'association propose d'accueillir 13 femmes sur 3 lieux semi-collectifs.

Afin que l'HAS – maison des Espillières puisse continuer à développer l'accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants, nous proposons de leur octroyer 9 000 € pour l'année 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL